



Déclaration liminaire de la FSU 93 Conseil Départemental de l'Éducation nationale - 05/07/2021

Même si le recul du covid-19 est effectif dans une partie de la métropole, rien n'est réellement réglé : la vaccination, après avoir progressé, stagne et nous ne sommes pas à l'abri d'une 4^{ème} vague. La situation du département des Landes doit nous alerter, rien n'est gagné. Comme pour les précédents épisodes épidémiques, le constat reste le même : le gouvernement Macron n'a pas investi dans l'hôpital public et la réduction des risques n'est toujours pas au programme, y compris dans les écoles et établissements scolaires.

Les conséquences sociales de la crise continuent à produire leurs effets, particulièrement dans notre département où économiquement, socialement, psychologiquement et scolairement, les inégalités maltraitent fortement les habitant·e·s.

Les inégalités explosent et la misère s'accroît.

Pour autant, le gouvernement poursuit sa politique, avec notamment :

- La délétaire réforme de l'assurance chômage ne s'applique finalement pas au 1^{er} juillet, mais sera juste reportée.
- Le projet de réforme des retraites qui revient dans le paysage.

Les services publics et la protection sociale sont sacrifiés par ce gouvernement, qui poursuit sa politique d'austérité.

En revanche l'urgence climatique est ignorée (comme par exemple les éléments alarmants contenus dans le rapport du GIEC).

Les attaques contre les droits sociaux sont doublées par des attaques contre les libertés à travers plusieurs lois liberticides, qui organisent une société de surveillance et de contrôle (loi dite de « *Sécurité globale* » et loi dite « *contre le séparatisme* »). Les violences policières sont devenues courantes.

Depuis plusieurs mois, c'est un climat social et politique alarmant se développe. S'allier à l'extrême-droite ou reprendre ses idées se banalise. Malgré des scores plus faibles que prévu aux élections départementales et régionales, l'extrême-droite et ses idées restent un danger réel.

Dans l'éducation, nous reviendrons sur deux points saillants (parmi tellement d'autres) :

- Aucun réel moyen supplémentaire n'a été mis en place pour faire face à la pandémie. Si le système a tenu, c'est bien grâce aux personnels, au prix d'un investissement qui mène à l'épuisement... et on n'est guère plus avancé si une nouvelle vague advient.

- La période des examens s'est déroulée dans une extrême confusion. Muet sur le brevet des collèges, le ministère de l'Éducation Nationale s'emploie à désorganiser méticuleusement les épreuves du baccalauréat et des BTS.

M. Blanquer poursuit la mise en marché généralisée de l'éducation (*Edtech* et *start-up*, *coaching* scolaire et mentorat, développement du privé dans le supérieur,...)

Les « feuilles de route » qui ont suivi les annonces du ministre de l'Éducation nationale sur le Grenelle révèlent une fois de plus la volonté de mettre à mal nos métiers. Elles ont été communiquées sans avoir été discutées. Derrière l'affichage et la communication à destination du grand public se cache, mais de manière plus explicite qu'auparavant, une remise en cause des statuts et la mise en place de hiérarchies intermédiaires ; comme le démontre le coup de force récent du ministre Blanquer pour imposer le statut d'emploi fonctionnel des directions d'école.

La poursuite de la mise en œuvre de la loi dite de *transformation de la fonction publique* produit des effets de plus en plus délétères. La transparence promise n'est pas au rendez-vous.

La revalorisation annoncée comme « *historique* » a pris la forme de 700 millions d'euros, mais de fait, pour 2022, l'enveloppe se limitera à 400 millions, soit encore moins que l'année précédente !

Dans le département, la circulaire rectorale mettant en application le décret sur la prime dite de *fidélisation* de 10 000 € exclut un trop grand nombre de collègues. Le Recteur, malgré nos recours n'entend rien, la FSU ira jusqu'au bout afin de réparer cette injustice de plus !

Nous exigeons une réelle revalorisation, sans contreparties, qui passe par le dégel de la valeur du point d'indice, la reconstruction des grilles et la revalorisation immédiate notamment pour les débuts de carrière. Une revalorisation significative pour les contractuel·le·s, les AED et les AESH.